focus métiers

des données - une synthèse

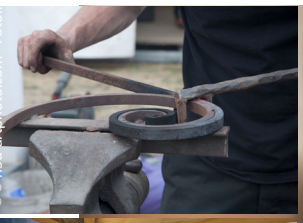

© creaktivahost - Fotolia.

n° 15

Les métiers de l'artisanat

en Haute-Normandie

Novembre 2015

Haute-Normandie

Des métiers variés, occupés par près d'un actif sur dix en Haute-Normandie

L'artisanat est communément assimilé à une entreprise à « taille humaine », caractérisée par des productions en quantité limitée, offrant des services de proximité. Il répond en réalité à une définition juridique stipulant qu'une entreprise est artisanale si elle est immatriculée au répertoire des métiers. Selon la loi du 5 juillet 1996, doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques ou morales n'employant pas plus de 10 salariés et exerçant une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant sur une liste établie par décret.

Alimentation..... 2

Bâtiment..... 3

Production..... 4

Services..... 5

Formation..... 6

Du boulanger à l'orthoprothésiste en passant par les métiers d'art, les professions de l'artisanat sont nombreuses et très différentes les unes des autres.

Communément, ces métiers sont divisés en quatre groupes :

Les métiers de l'alimentation : regroupant les boulangers, pâtissiers, bouchers, charcutiers, traiteurs, chocolatiers, etc.

Les métiers du bâtiment : concernant les maçons, couvreurs, peintres, plombiers, électriciens, etc.

Les métiers de la production : regroupant les métiers du bois, de la mécanique industrielle, du modélisme, du stylisme, etc.

Enfin, **les métiers de services** : impliquant les coiffeurs, les esthéticiens, les fleuristes, les taxis, les photographes, etc.

En Haute-Normandie **63 500 actifs** travaillent dans les métiers de l'artisanat et totalisent 9 % de l'ensemble des actifs de la région. Présents dans tous les secteurs d'activité, ils se répartissent principalement dans le bâtiment (41 326 actifs) puis dans les services (12 487 actifs), l'alimentation (6 527 actifs) et enfin la production (3 185 actifs).

L'artisanat se différencie des autres pans de l'économie régionale par plusieurs spécificités.

En raison de la structure des activités, les métiers de l'artisanat sont davantage exercés par des **hommes**. En effet, les métiers du bâtiment, largement majoritaires dans l'artisanat, sont fortement masculinisés avec seulement 3,3 % de femmes.

L'activité non salariée, regroupant les **employeurs et indépendants**, est importante et supérieure à la moyenne régionale. 27,5 % des actifs de l'artisanat sont indépendants ou employeurs.

Les salariés des entreprises artisanales sont majoritairement titulaires d'un diplôme professionnel de type **CAP ou BEP** : 50,2 % chez les artisans contre 39 % pour l'ensemble des actifs haut-normands.

L'**apprentissage** est une voie d'entrée dans le monde du travail particulièrement fréquente dans les métiers de l'artisanat : il y a 7,9 % d'apprentis parmi les actifs en emploi dans l'artisanat et seulement 2 % pour l'ensemble des actifs haut-normands.

©pixarnoFotolia.com

Alimentation

Identité statistique : alimentation

Nature des actifs	**6 527 actifs** en emploi **0,9 %** des emplois haut-normands **10 %** des emplois de l'artisanat 26 % de femmes	**Age des actifs** Moins de 30 ans : 39 % 50 ans et plus : 18 % Age moyen : 35,3 ans	**Niveau des actifs** Niveau Bac + 2 et plus : 4,3 % Niveau Bac : 12,6 % Niveau CAP/BEP : 60,3 % Pas de diplôme : 22,8 %
Répartition des emplois	**Répartition des actifs par zone d'emploi** Rouen : 44 % — Dieppe/Caux-Maritime : 8 % Le Havre : 19 % — Vallée de la Bresle : 3 % Evreux : 13 % — Bernay : 3 % Vernon/Gisors : 7 % — Pont-Audemer : 3 %	**Répartition des emplois dans les principaux secteurs d'activité** Boulangerie et boulangerie-pâtisserie : 49 % Charcuterie : 11% Commerce de détail de viandes : 10 % Hypermarchés : 5 %	
Conditions d'emploi Recrutement	**Principaux types d'emploi des actifs** Indépendants/Employeurs : 37,4 % CDI : 37,3 % Apprentis : 14,4 %	**Temps de travail des actifs** Temps partiel : 11 %	**Les chiffres de Pôle emploi 2014** 1 320 demandeurs d'emploi 821 offres d'emploi déposées Taux de tension : 2,4 demandes pour 1 offre

Source : RP 2011 - DEE 2014 - OEE 2014 - DEFM Mars 2014 - Traitement Crefor

Au sein de l'artisanat, les métiers de l'*alimentation* regroupent des emplois variés, liés à la fabrication, à la transformation et à la commercialisation des produits. Ces métiers rassemblent plus de 6 500 emplois en Haute-Normandie, dont la majorité (55 %) sont représentés par les boulangers-pâtissiers suivis par les charcutiers (13 %) et les bouchers (9 %). 14 % des emplois sont occupés par des apprentis, proportion caractéristique de ces métiers dans lesquels l'apprentissage est la principale voie d'entrée dans le monde du travail en formation initiale.

L'Observatoire régional de l'Artisanat de Haute-Normandie recense 3 573 établissements au 31/12/2014 dans le domaine de l'*alimentation*. Ce nombre est en progression de 4,5 % par an en moyenne sur 4 ans principalement dû à l'essor de la vente à emporter. Ces nombreux établissements sont souvent de petite taille et, de fait, les indépendants et employeurs sont fortement représentés au sein des métiers de l'*alimentation* (37 % contre 9 % pour l'ensemble des professions).

Le niveau d'étude dominant est le CAP/BEP pour la majorité des actifs en emploi dans l'alimentation (60 % contre 30 % pour l'ensemble des actifs haut-normands toutes professions confondues).

Tendance : Une diminution de l'emploi salarié et du nombre d'apprentis s'observe dans l'*alimentation* et notamment dans la boulangerie-pâtisserie. Selon l'enquête de conjoncture de l'Observatoire de l'Artisanat, cette baisse concernerait 40 % des artisans interrogés en Haute-Normandie. Toutefois, malgré ces difficultés, l'*alimentation* continue d'embaucher. Les emplois dans les métiers de la boucherie-charcuterie sont particulièrement recherchés par les artisans.

Evolution : Les métiers de l'*alimentation* sont amenés à évoluer en fonction de divers facteurs comme les changements des habitudes de consommation (préoccupations nutritionnelles, développement des familles monoparentales), les évolutions de la concurrence (développement des grandes enseignes de distribution dans les centres villes comme, par exemple, Carrefour City et aussi développement de la concurence sur internet), les évolutions technologiques (modes de paiement, écrans tactiles).

Les conjoints des artisans

Véritable adjoint, le conjoint de l'artisan à un rôle prépondérant dans le développement et la vie de l'entreprise, notamment en prenant en charge des tâches administratives et commerciales. Depuis 2005, la loi oblige le conjoint d'une entreprise artisanale qui y exerce régulièrement une activité professionnelle, à opter pour un des trois statuts proposés :

- le **conjoint salarié** : lié par un contrat de travail, il perçoit un salaire correspondant à sa qualification professionnelle,
- le **conjoint collaborateur** : exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé,
- le **conjoint associé** : détenteur de parts sociales dans l'entreprise.

Selon l'enquête de conjoncture de l'artisanat de 2014, 31 % des artisans interrogés travaillent avec leur conjoint. Parmi ces conjoints, 37 % ont le statut de conjoint salarié, 24 % de conjoint collaborateur et 19 % ont choisi d'être conjoint associé.

Ils soutiennent le chef d'entreprise artisanale dans ses activités quotidiennes de comptabilité-facturation et/ou d'aide à la gestion mais aussi dans les fonctions d'accueil-relation client. Très peu de conjoints exercent le même métier que le chef d'entreprise. En règle générale, l'activité des chefs d'entreprise reste attachée au coeur de métier (production), même s'ils peuvent, en parallèle, s'occuper de la gestion dans les petites entreprises.

Dans le secteur de l'*alimentation*, c'est la vente qui arrive en tête.

L'implication des conjoints est en règle générale importante en terme de temps de travail et ce, quelle que soit l'ancienneté des conjoints.

Tendance : L'engagement des conjoints des artisans s'inscrit dans le long terme, y compris au moment du lancement de l'entreprise à ses débuts. Cependant, l'implication des couples dans l'exploitation des entreprises à tendance à diminuer d'une part pour sécuriser le parcours professionnel du conjoint (retraite, formation, évolution, etc.) mais également pour ne pas partager les risques liés à l'emploi en cas de difficulté de l'entreprise.

© Picture-Factory- Fotolia.com

Bâtiment

Identité statistique : bâtiment

Nature des actifs	**41 326 actifs** en emploi **5,8 %** des emplois haut-normands **65 %** des emplois de l'artisanat 3,3 % de femmes	**Age des actifs** Moins de 30 ans : 32,3 % 50 ans et plus : 20,7 % Age moyen : 34,8 ans	**Niveau des actifs** Niveau Bac + 2 et plus : 6,3 % Niveau Bac : 14,8 % Niveau CAP/BEP : 49,8 % Pas de diplôme : 29,0 %
Répartition des emplois	**Répartition des actifs par zone d'emploi** Rouen : 44,5 % Le Havre : 22,4 % Evreux : 10,6 % Vernon/Gisors : 6,3 % Dieppe/Caux-Maritime : 6,9 % Vallée de la Bresle : 2,6 % Bernay : 3,7 % Pont-Audemer : 2,9 %	**Répartition des emplois dans les principaux secteurs d'activité** Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre : 13 % Travaux d'installation électrique : 11 % Travaux de peinture et vitrerie : 8 % Travaux de couverture par éléments : 8 %	
Conditions d'emploi Recrutement	**Principaux types d'emploi des actifs** CDI : 60,7 % Indépendants/Employeurs : 20,2 % Apprentis : 6,9 %	**Temps de travail des actifs** Temps partiel : 6,5 %	**Les chiffres de Pôle emploi 2014** 12 344 demandeurs d'emploi 2 947 offres d'emploi déposées Taux de tension : 4,8 demandes pour 1 offre

Source : RP 2011 - DEE 2014 - OEE 2014 - DEFM Mars 2014 - Traitement Crefor

Le *bâtiment* occupe une place importante dans l'économie haut-normande avec près de 6 % des actifs de la région et 65 % des artisans. Il regroupe les activités liées à la construction, la réhabilitation et la rénovation des bâtiments et emploie, à lui seul, plus de 41 300 actifs. Les professions les plus représentées sont les ouvriers non qualifiés (30 %), suivis par les maçons qualifiés (12 %) et les électriciens (6 %).
L'Observatoire régional de l'Artisanat de Haute-Normandie dénombre 11 873 établissements au 31/12/2014 dans le domaine du *bâtiment* (ce nombre a augmenté de 4,9 % par an en moyenne sur 4 ans). Les activités de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment sont les plus représentées.
Les métiers du *bâtiment* se caractérisent par une forte représentation masculine ; ainsi, seulement 3 % des emplois sont exercés par des femmes. Pour encourager la féminisation de ce secteur, un plan pour la mixité a été signé en juin 2015 (voir encadré).

Tendance : Les chiffres du recensement de la population mettent en évidence une croissance positive de l'emploi jusqu'en 2011 (+6 % entre 2006 et 2011). Mais depuis, le domaine du *bâtiment* connaît une situation de crise : la Cellule Economique Régionale de Haute-Normandie Construction (CERHN Construction) note une baisse importante de l'emploi (salarié et intérim) dans le BTP depuis plusieurs semestres et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) observe une évolution de – 3,5 % de l'emploi salarié de la construction entre 2013 et 2014. Le domaine subit, de façon différée, les effets de la crise de 2008 et l'emploi est directement impacté. Malgré des perspectives optimistes pour le domaine de la rénovation énergétique, les prévisions d'activité restent orientées à la baisse pour l'année à venir avec l'espoir d'une reprise progressive par la suite.

Evolution : Les évolutions liées au matériel et aux matériaux utilisés dans le *bâtiment* sont nombreuses ainsi que la place grandissante accordée à l'informatique dans le domaine. Toutefois, c'est l'évolution des normes et des réglementations qui impacte le plus profondément les techniques, les pratiques et les savoir-faire des professionnels du *bâtiment*. Pour répondre aux recommandations gouvernementales de performance énergétique, ils doivent acquérir les techniques spécifiques à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables. La coordination et les interactions entre les différents corps de métiers deviennent indispensables à la réalisation de bâtiments répondant à ces exigences.

Un plan sectoriel de mixité pour promouvoir le travail des femmes dans le bâtiment

Le secteur du bâtiment emploie très peu de femmes. Or, avec la mécanisation des tâches, la force physique n'est plus un critère d'employabilité dans les métiers du bâtiment. Ce secteur offre un large spectre de métiers dont la plupart sont dorénavant accessibles aux femmes.
Ainsi, la Capeb et le secrétariat d'Etat aux Droits des femmes ont signé, le 2 juin 2015, un plan sectoriel de mixité afin de sensibiliser ce public aux métiers du bâtiment.
Cet accord, renouvelant celui de 2007, se décline en quatre objectifs :
- une orientation plus ouverte pour les jeunes filles et les jeunes garçons ;
- un travail sur les stéréotypes liés à ces métiers ;
- la promotion de la mixité et de l'égalité au sein des entreprises ;
- des acteurs publics mobilisés pour créer un environnement favorable à l'engagement des femmes dans ces métiers.

Divers acteurs tels que la Capeb, proposent des actions pour ce plan.
Cet accord prévoit également des actions spécifiques dédiées aux femmes en recherche d'emploi en envisageant une reconversion professionnelle ou un accompagnement spécifique à l'entreprenariat.
Ce plan s'inscrit dans une volonté nationale du gouvernement de mixer les métiers. Le ministère chargé des Droits des femmes développe depuis 2012 un plan entreprenariat au féminin qui a pour objectif de faire passer à 40 % le nombre de femmes parmi les créateurs d'entreprise. Et depuis 2014, une série d'initiatives visant à faire progresser la mixité dans dix secteurs stratégiques dont fait partie le bâtiment a été lancée.
Pour en savoir plus : http://femmes.gouv.fr

© auremar - Fotolia.com

Production

Identité statistique : production

Nature des actifs	**3 185 actifs** en emploi **0,4 %** des emplois haut-normands **5,0 %** des emplois de l'artisanat 6,6 % de femmes	**Age des actifs** Moins de 30 ans : 21,6 % 50 ans et plus : 28,7 % Age moyen : 41,1 ans	**Niveau des actifs** Niveau Bac + 2 et plus : 11,0 % Niveau Bac : 18,6 % Niveau CAP/BEP : 53,8 % Pas de diplôme : 16,5 %
Répartition des emplois	**Répartition des actifs par zone d'emploi** Rouen : 42,6 % — Dieppe/Caux-Maritime : 7,9 % Le Havre : 15,9 % — Vallée de la Bresle : 3,6 % Evreux : 12,4 % — Bernay : 4,8 % Vernon/Gisors : 6,6 % — Pont-Audemer : 6,4 %	**Répartition des emplois dans les principaux secteurs d'activité** Travaux de menuiserie bois et PVC : 27 % Fabrication connexe de l'ameublement : 10 % Fabrication de matériel médico-chirurgical : 10 % Installation de structures métalliques : 4 %	
Conditions d'emploi Recrutement	**Principaux types d'emploi des actifs** CDI : 52,4 % Indépendants/Employeurs : 39,4 % Apprentis : 3,2 %	**Temps de travail des actifs** Temps partiel : 5,9 %	**Les chiffres de Pôle emploi 2014** 2 348 demandeurs d'emploi 689 offres d'emploi déposées Taux de tension : 3,3 demandes pour 1 offre

Source : RP 2011 - DEE 2014 - OEE 2014 - DEFM Mars 2014 - Traitement Crefor

En raison de la grande hétérogénéité des métiers qu'il représente, l'artisanat de *production* est mal connu du grand-public. Il regroupe pourtant les métiers des activités de l'industrie manufacturière, clés de l'économie locale ainsi que les prestigieux métiers d'art.

En Haute-Normandie, la *production* regroupe plus de 3 000 actifs en emploi, dont la majorité (46,3 %) est représentée par les ouvriers qualifiés de scierie et de menuiserie, suivi par les spécialistes de l'appareillage médical (13,3 %), les artisans de l'ameublement (12,5 %), les artisans du travail des métaux (8,2 %), les artisans d'art (7,6 %), les artisans chaudronniers (5,8 %), les ouvriers qualifiés du travail de la pierre (4,1 %) et enfin les artisans de fabrication en matériaux de construction (2,2 %). L'artisanat de *production* est un milieu très masculin (84 % d'hommes) où les indépendants et employeurs sont fortement représentés (39,4 % contre 9 % pour l'ensemble des actifs haut-normands).

L'Observatoire régional de l'Artisanat de Haute-Normandie dénombre 3 487 établissements au 31/12/2014 dans le domaine de la *production* (ce nombre a augmenté de 2,9 % par an en moyenne sur 4 ans). Les activités de fabrication et de finissage de meubles divers ainsi que la mécanique industrielle arrivent en tête parmi les activités productives de ces établissements.

Tendances : Le niveau et les besoins de compétences ont augmenté ces dernières années dans la *production*. Malgré sa compétitivité et l'impact positif qu'il peut avoir sur le développement local, l'artisanat de *production* connaît une pénurie de main d'œuvre. Faute d'attractivité, certaines compétences et savoir-faire pourraient se perdre (départs à la retraite non compensés par des recrutements). Toutefois, la dernière Enquête de conjoncture de l'Observatoire de l'Artisanat montre que dans la *production*, la situation de l'emploi s'est stabilisée au cours du 1er semestre 2015. En effet, 71 % des artisans interrogés ont maintenu leur effectifs à un niveau constant.

Evolutions : La transformation des pratiques et des modes de consommation en faveur du local et du « made in France » crée des opportunités pour l'artisanat de *production*.

Dans l'industrie, les entreprises artisanales développent des technologies très pointues nécessitant en permanence des compétences innovantes et techniques. Outre la recherche et l'innovation, l'artisanat de *production* se doit d'être spécifique et particulièrement réactif.

La sous-traitance industrielle : des opportunités d'emploi

Selon l'Institut Supérieur des Métiers, « la sous-traitance est l'opération par laquelle un client confie par contrat à une autre entreprise (le sous-traitant) le soin d'exécuter pour lui une partie des actes de production ou de services dont il conserve la responsabilité finale ». Le sous-traitant peut ainsi contribuer à la conception, au prototypage, la fabrication ou encore la maintenance d'un produit.

Usant de technologies pointues et de savoir-faire bien spécifiques, l'artisanat de sous-traitance permet de fournir des pièces uniques ou de petites séries à ses clients, incontournables dans tous les secteurs de l'industrie.

Selon l'étude menée par l'Institut Supérieur des Métiers, 84 % des entreprises artisanales de production industrielle interviennent en sous-traitance.

Cette branche de l'artisanat est porteuse de nombreuses opportunités professionnelles pour autant qu'elle soit mieux connue du grand public.

En Haute-Normandie, la sous-traitance industrielle est une spécificité de la Seine-Maritime, cette activité étant moins répandue dans l'Eure.

Spécialisés en chaudronnerie, tuyauterie et en maintenance industrielle, les **Ateliers Technimétal**, implantés à Pavilly, illustrent l'importance de la sous-traitance pour l'économie locale.

Cette entreprise réalise 80 % de ses prestations en sous-traitance en concevant des pièces spécifiques (tels que des passerelles, des garde-corps, des trémies, ou encore des tuyauteries en inox) en divers matériaux (acier, carbone, inox, aluminium) pour les grandes entreprises de l'agroalimentaire, de la chimie, des travaux publics ou encore de l'énergie.

Technimétal accompagne ses clients tout au long de leur projet, en assurant le suivi et bien évidemment la qualité.

Thierry Guillon et son épouse ont créé cette jeune entreprise artisanale en 1999 qui compte aujourd'hui 16 salariés : un responsable technique, un chargé d'affaire et 14 collaborateurs chaudronniers, tuyauteurs, soudeurs et mécaniciens qualifiés.

Services

Identité statistique : services

Nature des actifs	**12 487 actifs** en emploi **1,7 %** des emplois haut-normands **19,6 %** des emplois de l'artisanat 67,3 % de femmes	**Age des actifs** Moins de 30 ans : 34,5 % 50 ans et plus : 19,4 % Age moyen : 36,7 ans	**Niveau des actifs** Niveau Bac + 2 et plus : 7,5 % Niveau Bac : 30,9 % Niveau CAP/BEP : 45,3 % Pas de diplôme : 16,3 %
Répartition des emplois	**Répartition des actifs par zone d'emploi** Rouen : 42,8 % — Dieppe/Caux-Maritime : 7,2 % Le Havre : 22,1 % — Vallée de la Bresle : 2,6 % Evreux : 11,6 % — Bernay : 3,6 % Vernon/Gisors : 6,8 % — Pont-Audemer : 3,2 %	**Répartition des emplois dans les principaux secteurs d'activité** Coiffure : 39 % Ambulances : 10 % Commerce détail fleurs, animaux de compagnie : 9 % Soins de beauté : 8 %	
Conditions d'emploi Recrutement	**Principaux types d'emploi des actifs** Indépendants/Employeurs : 43,4 % CDI : 40,9 % Apprentis : 9,4 %	**Temps de travail des actifs** Temps partiel : 17,6 %	**Les chiffres de Pôle emploi 2014** 3 859 demandeurs d'emploi 1 055 offres d'emploi déposées Taux de tension : 4,5 demandes pour 1 offre

Source : RP 2011 - DEE 2014 - OEE 2014 - DEFM Mars 2014 - Traitement Crefor

Avec 67,3 % de femmes, les métiers de *services* sont les plus féminisés de l'artisanat. Ils rassemblent près de 12 500 emplois en Haute-Normandie représentant 20 % des emplois de l'artisanat. 54,8 % de ces emplois concernent les activités de soins à la personne (coiffure, manucure, esthétique), 18,4 % les métiers de transport (ambulance, taxi), 15,1 % les autres services (fleuriste, teinturier/blanchisseur, photographe), 10,4 % la réparation automobile (mécanique, carrosserie) et 1,3 % les autres réparations (cordonnerie, etc.). L'Observatoire régional de l'Artisanat de Haute-Normandie recense 10 030 établissements au 31/12/2014 dans le domaine des *services*. Ce nombre est en progression de 6,3 % par an en moyenne sur 4 ans, principalement dû à l'essor des soins et beauté hors salon. Pour autant, l'activité principale des établissements de *services* reste la coiffure en salon avec 15,5 % des établissements. Les *services* se démarquent des autres métiers de l'artisanat par leur forte représentation de femmes (67,3 %) et de jeunes de moins de 30 ans (34,5 %). Les indépendants et employeurs sont prépondérants dans ces métiers (43,4 %) et la part d'actifs en temps partiel est la plus forte de tout l'artisanat (17,6 %).

Tendance : L'artisanat de *service* a été impacté à la fois par les effets de la crise financière (commerce de fleurs, conduite véhicules sanitaires) et par l'émergence du statut d'auto-entrepreneur. Cependant, la demande des ménages pour les soins de beauté et de bien-être connaît une forte croissance depuis les années 2000 et continue de suivre une tendance favorable. Avec le vieillissement de la population et le développement des alternatives à l'hospitalisation, les services de transport auront des opportunités de développement de leurs activités même si la création des sociétés de véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) constitue une concurrence à prendre en compte. Depuis plusieurs années, les artisans fleuristes souffrent d'un ralentissement des ventes lié au contexte économique et à la concurrence (jardineries, grandes surfaces, internet) poussant certains artisans à adhérer à une franchise.

Evolution : L'automobile est un secteur en mutation marqué par les évolutions règlementaires économiques et technologiques qui recherche des professionnels de plus en plus qualifiés sachant maîtriser l'électronique présente dans les véhicules. Avec le développement des soins à la personne, la coiffure est un métier en pleine mutation dans ses contenus et ses pratiques. L'innovation, les nouvelles technologies, les tendances de la mode, sont des éléments indispensables à prendre en compte dans ce métier. La coiffure à domicile prend de l'ampleur.

La coiffure est un des métiers emblématique de l'artisanat de service où 70 % des coiffeurs sont indépendants, 20 % travaillent à domicile et 10 % sous enseignes franchisées concentrant 40 % des parts de marché de l'ensemble de la coiffure.

Christophe Doré, Vice-Président de l'Unec (Union Nationale des Entreprises de Coiffure) et Président de la Fédération Nationale de la Coiffure (FNC) Haute-Normandie nous présente les tendances actuelles et à venir de ce métier.

Quelle est la conjoncture économique de la coiffure ?
La Haute-Normandie reflète la conjoncture nationale. Malgré une tendance à la baisse des effectifs salariés, le nombre d'établissements est à la hausse, principalement dû au développement des micro-entreprises et des auto-entrepreneurs.

Quelles sont les tendances, les modes actuelles dans la coiffure ?
L'homme a repris des parts de marché ces dernières années avec une forte demande sur les coupes techniques et le rasage. Pour développer les compétences des stagiaires, nous avons ajouté un module de barbier dans nos formations. Cette tendance est liée au développement du look Hipster, qui ne sera peut-être qu'un effet de mode.
La deuxième tendance majeure est l'arrivée du numérique dans l'enseignement avec la mise en place de plates-formes proposant des tutoriels de démonstration multilingue de coiffure. Le numérique se développe également dans les salons avec des caisses technologiques et des outils de simulation proposés aux clients.

Quels sont les évolutions du métier ?
Aujourd'hui être un bon coiffeur ne suffit plus, le professionnel doit également être un bon manager et gestionnaire sachant communiquer efficacement.
Les innovations des fournisseurs font également évoluer le métier avec aujourd'hui une tendance à l'élargissement des produits pour cheveux cosmopolites.
Enfin, la coiffure n'échappe pas à la prise de conscience du développement durable et travaille à réduire ses consommations en électricité et en eau.

Formation

Que ce soit par l'apprentissage ou la formation continue, le succès de l'artisanat résulte, pour une large part, de la qualité de la formation.

La formation initiale : A travers l'apprentissage, l'artisanat ouvre aux jeunes l'accès à un panel de métiers divers particulièrement dans l'*alimentation* et les *services*. Le dispositif Seine (Système d'Enquête pour l'Insertion dans l'Emploi) permet d'évaluer l'insertion professionnelle des jeunes sortant d'apprentissage. L'enquête sur les sortants de 2013 fait apparaître que, 12 mois après leur sortie d'apprentissage, 42 % des jeunes ayant suivi une formation dans un métier artisanal ont poursuivi leur formation initiale et que 58 % sont entrés sur le marché du travail. Parmi ces jeunes entrant dans la vie active, 61 % entraient en emploi lors de l'enquête et 30 % étaient en recherche d'emploi. Les métiers de l'*alimentation* affichent le plus fort taux d'emploi (66 %). 51 % des contrats signés par les jeunes de l'artisanat sont des CDI et 40 % sont des CDD ou des contrats intérimaires. L'*alimentation* est le domaine ou les jeunes signent le plus de CDI (62 %), la *production* celui où ils signent le plus de contrats précaires. La population rencontrant le plus de difficultés d'insertion est celle de niveau CAP/BEP. En effet, 12 mois après leur sortie de formation, seulement 51 % des jeunes de ce niveau étaient en emploi (75 % pour le niveau Bac et 82 % pour le niveau Bac +2). Parmi les apprentis, les hommes sont majoritairement représentés (74 %). Cette part monte à 99 % dans les métiers de la *production* et ne représente plus que 38 % dans les métiers de *services*. Enfin, les trois métiers formant le plus d'apprentis dans l'artisanat en Haute-Normandie sont les boulangers, pâtissiers avec 8 % des effectifs de l'artisanat, les maçons qualifiés (7 %) et les coiffeurs salariés (6 %).

La formation continue : En 2014, 718 entreprises et 1 754 stagiaires ont bénéficié de 483 actions de formation continue pour les chefs d'entreprises et les conjoints collaborateurs. Plus de 50 % de ces formations financées sont de courte durée et principalement dans le domaine de l'informatique.

La VAE : En 2014, 230 candidats ont entamé un parcours VAE pour tenter d'obtenir une certification de l'artisanat en Haute-Normandie (soit 10,7 % de l'ensemble des candidats à la VAE). 67 % des candidats ont visé une certification de niveau IV. Les demandeurs d'emploi représentent une part importante des candidats (45 % contre 29 % pour l'ensemble des candidats tous secteurs confondus). 95 des 230 personnes visant une certification de l'artisanat se sont présentées en jury de VAE en 2014. 37 % d'entre elles préparaient une certification du commerce (Bac pro commerce) et 20 % un diplôme relatif à la coiffure ou à l'esthétique. Enfin, 72 % des candidats de l'artisanat qui se sont présentés en jury de VAE en 2014 en Haute-Normandie ont obtenu une validation totale, 18 % une validation partielle, 8 % ont été refusés et 2 % n'ont pas encore reçu d'avis.

Les Universités Régionales des Métiers et de l'Artisanat (Urma)
Pour former les artisans de demain et permettre à tous ceux qui ont un projet dans l'artisanat de trouver le parcours de formation qui leur convient, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont créé dans chaque région une Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (Urma). Ces « Universités » d'un genre nouveau sont au service des artisans et futurs artisans. Avec ses partenaires (IUT, Cnam, Universités...), l'Urma propose à tous des formations de tous niveaux. En facilitant les passerelles entre les diplômes et les titres, chacun peut se former, développer ses compétences, construire sa trajectoire professionnelle.
L'Urma Haute-Normandie est un cadre de coordination de l'ensemble des centres de formation des apprentis (CFA) et des services de formation continue du réseau des CMA (Chambre des Métiers de l'Artisanat) de Haute-Normandie, avec notamment pour mission de donner plus de lisibilité à l'offre de formation. Ses partenaires sont le Cnam, le Cesi, le CFAI de Val-de-Reuil, les CFA du BTP. Les nouveaux profils d'artisans ont permis aux Urma d'adapter leurs formations. Les Urma accueillent donc plusieurs types d'étudiants : les jeunes sortis de collèges, lycées ou d'universités qui souhaitent s'orienter vers l'artisanat, les jeunes adultes sans qualification et éloignés de l'insertion et de l'emploi, les artisans, conjoints et salariés d'entreprises artisanales qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences ou faire valider une expérience, les demandeurs d'emploi, porteurs de projets qui souhaitent s'accomplir dans l'artisanat.
www.e-urma.fr
Marie-Laure Delporte 02 32 18 06 42 - ml-delporte@crma-haute-normandie.fr

Céramiste, luthier, perruquier… Les métiers d'art se caractérisent par une grande technique manuelle, mise en œuvre par un professionnel hautement qualifié et par une production d'objets uniques ou en petites séries. Du CAP au Bac +4, les formations aux métiers d'art sont multiples. Des jeunes mais aussi des adultes en reconversion professionnelle peuvent y trouver leur vocation. Les métiers d'art sont des « professions passion » dont l'apprentissage requiert motivation et persévérance pour réussir.

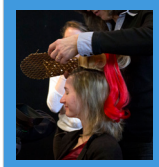

Le Bac Pro Perruquier-Posticheur : un diplôme pour exercer dans le spectacle, la mode ou la santé
Depuis 1992, le lycée Albert Pourrière de Petit-Quevilly forme au métier de perruquier-posticheur (initialement par le CAP et depuis 2010 avec le Bac Pro). A la rentrée 2015, le lycée a ouvert la formation du Bac Pro dès la classe de seconde devenant le deuxième établissement de France à proposer le cursus complet, de la seconde à la terminale.
Considérant la formation de perruquier-posticheur comme l'aboutissement de la compétence artistique des métiers de la coiffure, les enseignants sont tous des professionnels diplômés dans la discipline.
Comme tout métier d'art, les débouchés sont peu nombreux et la formation n'offre que peu de places. Pour la rentrée 2015 les effectifs sont de 24 pour l'ensemble du cursus (4 élèves en seconde, 9 en première et 11 en terminale). Ces effectifs le permettant, l'établissement met un point d'honneur à dispenser un enseignement le plus individualisé possible. La coiffure, le monde du spectacle et le médical sont les trois débouchés de cette spécialité. En 2014, 50 % des formés ont intégré un institut capillaire (réalisation de prothèses péri-médicales et perruques de confort), 30 % un salon de coiffure (pose de perruques et d'extensions capillaires) les 20 % restant ont rejoint les métiers du spectacle (théâtre, opéra, cinéma, télévision, ils sont alors sous statut d'intermittent).
Ce métier d'art et de passion demande un sens de l'écoute prononcé, de la créativité, de la culture artistique et de la patience ; la réalisation d'une perruque nécessitant en moyenne une centaine d'heures de travail.

Céramique : une formation pour les adultes
Le Centre de Formation Céramique TTN-CFC propose un CAP décorateur et un CAP tourneur céramique en formation continue pour adultes. 16 places sont disponibles chaque année et les taux de réussite sont excellents, 100 % pour les sessions de 2003 à 2012 pour les deux CAP. L'insertion après formation (suivi à 5 ans) se fait à 80 % dans l'animation et la création d'entreprise. Le taux d'arrêt en cours de formation ne représente que 3 %.

Directeur de publication :
Luc Chevalier / Crefor
Conception et réalisation :
Nadine Dudouble / Crefor
Participation conception/édition :
Céline Vatinel / cité des Métiers
Participation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Normandie

Crefor
115, bd de l'Europe BP 112
76100 Rouen www.crefor-hn.fr

cité des Métiers
115, bd de l'Europe 76100 Rouen
www.citedesmetiershautenormandie.fr

Impression : Hélio Service
Tirage : 300 exemplaires
Téléchargeable sur crefor-hn.fr
Novembre 2015
ISSN 2109-6074

crefor haute-normandie
la cité des Métiers de Haute-Normandie
RÉGION HAUTE NORMANDIE
LA CITÉ, UNE INITIATIVE DE LA RÉGION
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Haute-Normandie